

*Proposition présentée par les députés :*  
*M<sup>mes</sup> et MM. Murat-Julian Alder, Alexandre de Senarclens, Yvan Zweifel, Pierre Nicollier, Natacha Buffet-Desfayes, Beatriz de Candolle, Philippe Morel, Alexis Barbey, Stéphane Florey, Eliane Michaud Ansermet, Patrick Lussi, Christo Ivanov*

*Date de dépôt : 7 octobre 2021*

## **Proposition de motion pour un contournement de Soral qui réponde aux préoccupations des habitants du sud du canton**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la pétition P 1472<sup>1</sup>, du 7 avril 2004, et son rapport<sup>2</sup> ;
- la pétition P 1956<sup>3</sup>, du 29 septembre 2015, et son rapport<sup>4</sup> ;
- la pétition P 2092<sup>5</sup>, du 27 avril 2020, et son rapport<sup>6</sup> ;
- le renvoi de ces pétitions au Conseil d'Etat et les réponses de ce dernier<sup>7</sup> ;
- le projet de loi PL 12018, demandant un crédit d'étude de 300 000 francs pour la réalisation du contournement routier du village de Soral<sup>8</sup> ;
- l'approbation de ce même projet de loi par le Grand Conseil, le 31 août 2017 ;

---

<sup>1</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01472.pdf>

<sup>2</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01472A.pdf>

<sup>3</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01956.pdf>

<sup>4</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01956A.pdf>

<sup>5</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02092.pdf>

<sup>6</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02092A.pdf>

<sup>7</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01472B.pdf>  
& <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P01956B.pdf>

<sup>8</sup> <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12018.pdf>

- le projet de jonction autoroutière à Viry, France, refusé par son Conseil municipal, mais dont le développement sera possiblement repris par les autorités départementales compétentes ;
- le projet de contournement développé par le département des infrastructures, qui prévoit un contournement routier par la France<sup>9</sup> ;
- le peu d’enthousiasme que ce projet suscite auprès des habitants concernés ;
- la réticence des autorités françaises à ce projet d’évitement de Soral ;
- la problématique que pose cet évitement, reportant le trafic sur d’autres petites localités, telles que Laconnex ou Lully ;
- la difficulté de réalisation du projet de contournement étudié par le département, du fait de son impact paysager et environnemental conséquent ;
- la nécessité d’aboutir à une solution répondant aux impératifs des habitants de la région et tenant compte des pénétrantes existantes,

invite le Conseil d’Etat

- à examiner la possibilité de réaliser un contournement routier de Soral, qui serait connecté à la route de Chancy, et, le cas échéant, de déposer un crédit de réalisation à cette fin ;
- à éviter l’option d’un contournement par la France ;
- à développer le trafic multimodal dans la région de Soral, notamment des liaisons de transports publics.

---

<sup>9</sup> <https://www.tdg.ch/pour-soral-un-contournement-a-50-millions-489191014963>

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La problématique de la circulation routière dans la région de Soral est un sujet qui a plusieurs fois fait l'objet de débats et d'études au sein du Grand Conseil. Cela fait plus de 30 ans que cette question constitue un serpent de mer dont personne ne semble vouloir pleinement se saisir. On relèvera notamment le dépôt de trois pétitions en 20 ans, mais aussi le dépôt d'un projet de loi proposé par le groupe libéral-radical le 25 novembre 2016 et adopté par le Grand Conseil le 31 août 2017.

A Soral transitent chaque jour près de 12 000 véhicules. On constate notamment une augmentation du trafic de 60% durant la période 2011-2016. Lors du vote par le Grand Conseil sur le projet de loi PL 12018, il avait été envisagé un contournement routier passant par la France, notamment le hameau de Crache. Selon les informations publiées par la Tribune de Genève, ce projet de contournement aurait un coût de 50 millions de francs et impliquerait une connexion routière entre Viry et la route de Soral en direction de Lully. Ce projet semble déjà susciter des réticences, notamment du côté de nos voisins français. De plus, ce contournement s'apparente à une nouvelle pénétrante, reportant ainsi le trafic de transit vers d'autres localités, telles que Laconnex et Lully. En cela, il ne répond pas nécessairement à la volonté des habitants de la région, pas plus qu'il ne tient compte des pénétrantes existantes.

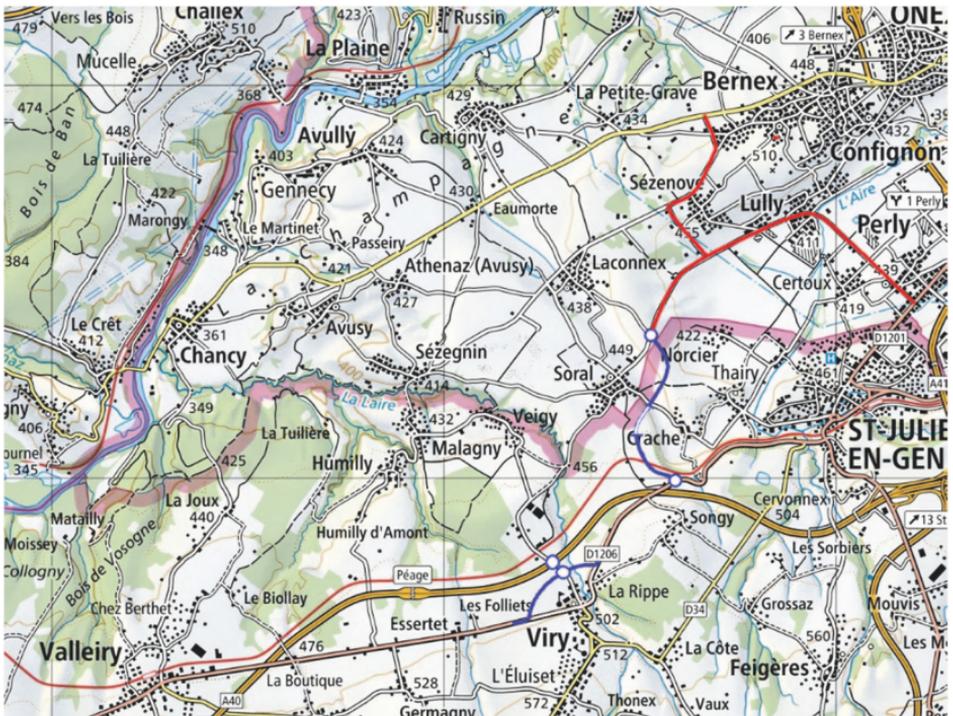
Il aura en outre un impact conséquent sur les zones cultivées, le paysage et les corridors biologiques, ainsi qu'un risque élevé d'oppositions et de recours. Enfin, il ne répond pas aux défis de la mobilité à venir. Il n'est pas certain non plus que ce projet obtienne le soutien soralien, ainsi que des communes avoisinantes. Il faut s'attendre à ce qu'un tel projet fasse l'objet de nouvelles pétitions de la part des habitants des communes limitrophes.

De plus, il convient de tenir compte des estimations du département des infrastructures, à savoir une augmentation de 47% du trafic dans le secteur à l'horizon 2040<sup>10</sup>. Il n'est pas certain que les mesures déployées jusqu'ici, sous la forme de systèmes de feux de circulation et de pose de dos d'âne, puissent s'avérer suffisantes. De plus, le report modal est difficile, du fait que

---

<sup>10</sup> <https://www.tdg.ch/soral-fait-le-deuil-amer-de-son-contournement-139315703685>

le Léman Express ne passe pas par la ligne à voie unique du pied du Salève. Cette ligne est par ailleurs insuffisante pour absorber, sans investissements conséquents, l'ensemble des besoins des pendulaires passant par la région.

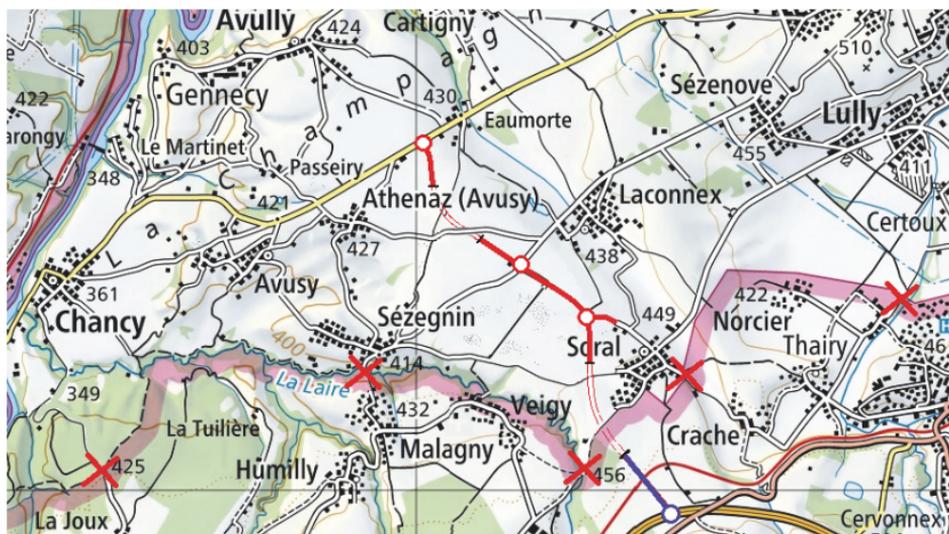


Carte n° 1, illustrant la situation, en tenant compte du projet du département (en bleu, le projet du département ; en rouge, le report du trafic routier).

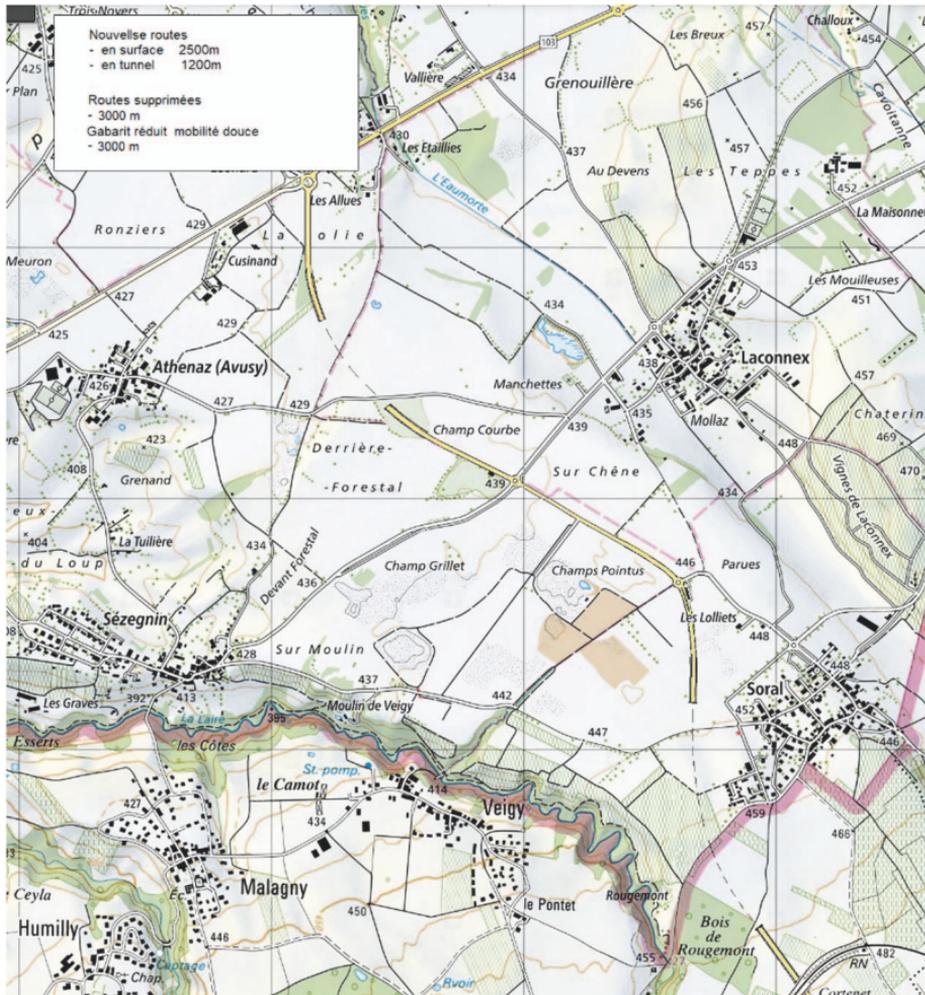
Une alternative pourrait être envisagée (cf. carte n° 2 ci-dessous) sous la forme d'un contournement routier de Soral par l'ouest, par la construction d'un axe comportant en partie une tranchée couverte connectée à la route de Chancy.

Ce projet, certes plus ambitieux, permettrait de se connecter à une pénétrante existante, et de reporter le trafic vers le pôle de mobilité que constitue Bernex et son parking-relais (P+R). Par ailleurs, le projet impliquerait la fermeture des petites douanes (Soral I et II, Sézegnin) au trafic de transit durant les heures de pointe, de manière à les réserver uniquement au trafic des riverains, et de permettre le report de ce même trafic de transit vers le contournement routier connecté à la route de Chancy.

Ce projet répondrait ainsi aux préoccupations de la commune de Soral et de ses habitants, et préserverait les autres communes du sud du canton. Son seul inconvénient serait de possiblement empiéter sur certaines surfaces agricoles genevoises, raison pour laquelle le projet impliquerait une suppression de certaines voiries existantes, en compensation, dans le but d'un retour à la nature. Il permettrait, en outre, de ne pas créer de nouvelle pénétrante, et de pallier les possibles réticences relatives à la mise en œuvre d'un contournement routier, tout en préservant les corridors biologiques existants.



Carte n° 2, illustrant le projet alternatif proposé, à plus large échelle ci-dessous.



Carte n° 3, illustrant le projet alternatif proposé, à plus large échelle.

Les auteurs de la présente proposition de motion demandent donc que le projet alternatif d'un contournement routier par l'ouest soit étudié et envisagé, tel que décrit ci-dessus, par le département. Par ailleurs, il convient d'y intégrer également les éléments liés au potentiel de développement multimodal, notamment en termes de transports publics.

Au vu de ces explications, nous vous vous remercions d'avance, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à la présente proposition de motion.